

# GLOBAL X

par Mirae Asset



# FNB GLOBAL X INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX EN MATIÈRE DE DURABILITÉ)

## (ETHI : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction . . . . .	7
Faits saillants de nature financière . . . . .	11
Rendement passé . . . . .	14
Sommaire du portefeuille de placements . . . . .	15

<b>RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE . . . . .</b>	<b>17</b>
--	-----------

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière . . . . .	18
États du résultat global . . . . .	19
États de l'évolution de la situation financière . . . . .	20
États des flux de trésorerie . . . . .	21
Tableau des placements . . . . .	22
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	30

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (« ETHI » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFGSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre son objectif de placement, ETHI sera généralement investi dans des titres de capitaux propres des émetteurs constituants de son indice sous-jacent (les « émetteurs constituants »), qui peuvent inclure des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») ou des certificats internationaux d'actions étrangères (« CIAE ») représentant les titres de capitaux propres d'émetteurs constituants de l'indice sous-jacent.

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) clés. Il est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques, et à investir dans des sociétés considérées comme des « chefs de file dans le domaine des changements climatiques ».

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent est habituellement rééquilibré annuellement à la clôture des négociations à chaque date de rééquilibrage.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

**Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts du FNB ont affiché un rendement de 3,28 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent ») a affiché un rendement de 5,13 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir la valeur en dollar américain de son portefeuille par rapport au dollar canadien en tout temps. Il pourrait y avoir un écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent en raison des charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; l'écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi que du potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux ESG clés et il est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques, et à investir dans des sociétés considérées comme des « chefs de file dans le domaine des changements climatiques ». ETHI n'avait pas de changements importants à son portefeuille de placement ou aux objectifs et stratégies de placement ESG. L'indice sous-jacent ne comprend pas les titres de sociétés qui exercent des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables.

Pour la période close le 30 juin 2025, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent ont été MEDIOBANCA - Banca di Credito finanziario S.P.A, NN Group N.V. et AIB Group Public Limited Company, qui ont enregistré des gains respectifs de 63,03 %, de 58,47 % et de 58,02 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour la période sont venus d'Enphase Energy, Inc. (-42,27 %), de The Trade Desk, Inc. (-38,75 %) et d'UnitedHealth Group Incorporated (-37,61 %).

## **Analyse du rendement du Fonds par la direction** (suite)

Global X ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Global X et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 3 782 235 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 12 264 866 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 520 909 \$ (520 423 \$ en 2024), dont une tranche de 3 524 \$ (4 203 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 555 279 \$ aux porteurs de parts (507 085 \$ en 2024).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Changement de dénomination**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

#### **Changement de dénomination du FNB**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité a été changé pour FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

---

**Analyse du rendement du Fonds par la direction** (suite)**Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

***Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements***

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2025	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	53,25	46,69	38,60	50,50	41,93	31,27
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>						
Total des revenus	0,54	0,96	0,84	0,78	0,67	0,50
Total des charges	(0,26)	(0,49)	(0,40)	(0,36)	(0,41)	(0,32)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	4,37	2,59	1,83	(3,44)	0,90	1,44
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(2,99)	3,99	6,43	(7,88)	7,92	8,84
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	1,66	7,05	8,70	(10,90)	9,08	10,46
<b>Distributions</b>						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,29)	(0,40)	(0,40)	(0,41)	(0,22)	(0,12)
À partir des dividendes	–	(0,04)	(0,03)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,12)	–	–	(0,39)	–
Remboursement de capital	–	–	(0,07)	–	–	(0,22)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,29)	(0,56)	(0,50)	(0,42)	(0,62)	(0,35)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	54,69	53,25	46,69	38,60	50,50	41,93

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	104 424	108 312	94 967	86 946	102 754	52 418 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 909	2 034	2 034	2 252	2 035	1 250
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,55 %	0,54 %	0,54 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,66 %	0,65 %	0,66 %	0,66 %	0,67 %	0,81 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,06 %	0,04 %	0,05 %	0,09 %	0,15 %	0,18 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	25,10 %	33,19 %	22,12 %	94,47 %	24,59 %	80,39 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	54,69	53,25	46,69	38,60	50,50	41,93 \$
Cours de clôture	54,73	53,19	46,72	38,65	50,58	42,05 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

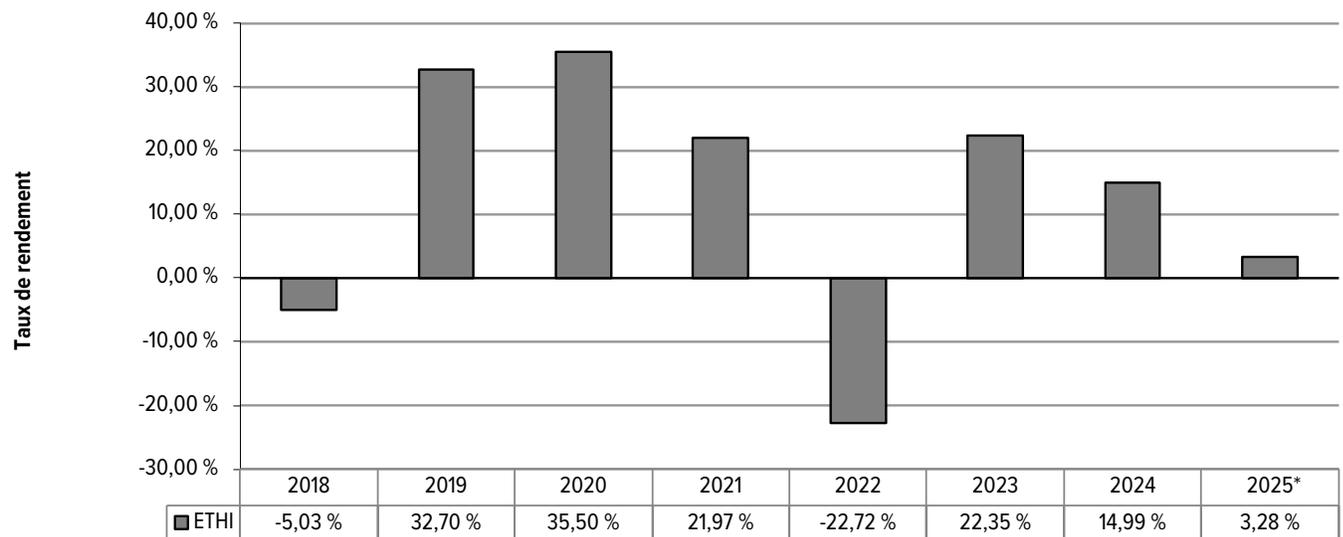
<b>Marketing</b>	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
9 %	90 %	1 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 31 octobre 2018.

\* Pour le semestre clos le 30 juin 2025.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	77 240 038 \$	73,97 %
Actions mondiales	24 258 495	23,23 %
Actions canadiennes	2 653 107	2,54 %
Contrat à terme - couverture des devises*	113 796	0,11 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245 499	0,24 %
Autres actifs, moins les passifs	(86 839)	-0,09 %
	<b>104 424 096 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	38 519 563 \$	36,89 %
Services financiers	29 179 836	27,96 %
Produits de consommation discrétionnaire	12 912 580	12,36 %
Soins de santé	12 769 797	12,22 %
Services de communication	6 481 134	6,20 %
Industries	3 169 200	3,03 %
Matières	462 896	0,45 %
Services publics	268 616	0,26 %
Énergie	210 432	0,20 %
Produits de consommation courante	177 586	0,17 %
Contrat à terme - couverture des devises*	113 796	0,11 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245 499	0,24 %
Autres actifs, moins les passifs	(86 839)	-0,09 %
	<b>104 424 096 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2025

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Broadcom Inc.	6,02 %
NVIDIA Corp.	5,33 %
Mastercard Inc.	3,75 %
Visa Inc.	3,70 %
Home Depot Inc. (The)	3,66 %
Apple Inc.	3,37 %
Toyota Motor Corp.	2,54 %
ASML Holding NV	1,83 %
Booking Holdings Inc.	1,82 %
Salesforce Inc.	1,76 %
American Express Co.	1,54 %
Progressive Corp. (The)	1,50 %
Intuit Inc.	1,49 %
Allianz SE	1,47 %
ServiceNow Inc.	1,43 %
Comcast Corp.	1,36 %
AbbVie Inc.	1,29 %
Lowe's Cos. Inc.	1,26 %
UnitedHealth Group Inc.	1,18 %
Adobe Inc.	1,12 %
Arista Networks Inc.	1,11 %
Automatic Data Processing Inc.	1,04 %
Shopify Inc.	1,00 %
Applied Materials Inc.	0,99 %
Novo Nordisk AS	0,97 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245 499 \$	535 902 \$
Placements (note 6)	104 151 640	110 617 370
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	257 365	231 425
Actifs dérivés (note 3)	140 298	67 666
<b>Total des actifs</b>	<b>104 794 802</b>	<b>111 452 363</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	43 207	48 564
Frais d'exploitation à payer	18 105	17 371
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	329	–
Distribution à payer	282 563	183 071
Passifs dérivés (note 3)	26 502	2 891 314
<b>Total des passifs</b>	<b>370 706</b>	<b>3 140 320</b>
<b>Actif net</b>	<b>104 424 096 \$</b>	<b>108 312 043 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	1 909 212	2 034 124
Actif net par part	54,69 \$	53,25 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	1 055 796 \$	1 165 819 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	–	17
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	3 795	3 673
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	8 617 971	6 120 795
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(24 632)	(35 681)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(5 883 868)	5 013 527
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	13 173	(3 284)
	<b>3 782 235</b>	<b>12 264 866</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	255 422	257 224
Honoraires d'audit	6 707	3 104
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	22 954	20 924
Honoraires juridiques	–	275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	10 040	9 458
Frais d'administration	43 967	45 156
Coûts de transaction	32 877	24 317
Retenues fiscales	148 628	159 592
	<b>520 909</b>	<b>520 423</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(3 524)	(4 203)
	<b>517 385</b>	<b>516 220</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>3 264 850 \$</b>	<b>11 748 646 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	1,66 \$	5,68 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	108 312 043 \$	94 967 470 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	3 264 850	11 748 646
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	–	4 974 872
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(6 602 119)	(2 579 020)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 601	5 823
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(555 279)	(507 085)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>104 424 096 \$</b>	<b>108 610 706 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	3 264 850 \$	11 748 646 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(8 617 971)	(6 120 795)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	1 053 521	(2 993 450)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	5 883 868	(5 013 527)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	1 097	640
Achat de placements	(26 209 461)	(31 716 025)
Produit de la vente de placements	31 418 329	31 799 906
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(25 940)	(46 196)
Charges à payer	(4 623)	4 238
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>6 763 670</b>	<b>(2 336 563)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	–	4 974 872
Montant versé au rachat de parts	(6 601 790)	(2 578 949)
Distributions versées aux porteurs de parts	(451 186)	(536 679)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(7 052 976)</b>	<b>1 859 244</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(289 306)</b>	<b>(477 319)</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 097)	(640)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>535 902</b>	<b>990 032</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>245 499 \$</b>	<b>512 073 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	– \$	17 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	881 229 \$	960 031 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (73,97 %)</b>			
<b>Technologie de l'information (32,26 %)</b>			
Adobe Inc.	2 226	1 310 975 \$	1 172 732 \$
Apple Inc.	12 614	2 600 669	3 524 229
Applied Materials Inc.	4 159	683 299	1 036 820
Arista Networks Inc.	8 296	624 107	1 155 804
Autodesk Inc.	1 112	335 231	468 771
Automatic Data Processing Inc.	2 582	753 821	1 084 346
Broadcom Inc.	16 735	5 354 988	6 281 757
CDW Corp.	678	139 931	164 886
Cognizant Technology Solutions Corp., cat. A	2 532	227 020	269 044
CoStar Group Inc.	2 984	308 857	326 702
CrowdStrike Holdings Inc., cat. A	1 273	347 949	882 893
Dell Technologies Inc., cat. C	1 751	340 583	292 330
DocuSign Inc.	991	171 135	105 112
Dynatrace Inc.	1 367	89 501	102 774
Gen Digital Inc.	2 621	89 415	104 933
Guidewire Software Inc.	455	138 072	145 884
HP Inc.	4 774	205 470	159 014
HubSpot Inc.	227	163 331	172 064
Intuit Inc.	1 446	934 528	1 550 915
KLA Corp.	680	390 775	829 446
MicroStrategy Inc., cat. A	1 230	686 903	677 066
MongoDB Inc.	406	164 513	116 097
NetApp Inc.	965	95 128	140 016
NVIDIA Corp.	25 854	1 045 540	5 562 304
Okta Inc.	802	161 434	109 180
Palo Alto Networks Inc.	3 425	455 411	954 440
Paychex Inc.	1 872	278 425	370 806
Paycom Software Inc.	253	92 101	79 723
PayPal Holdings Inc.	6 678	1 033 347	675 849
PTC Inc.	518	129 409	121 566
Pure Storage Inc., cat. A	1 352	108 851	106 010
Salesforce Inc.	4 951	2 013 463	1 838 483
ServiceNow Inc.	1 066	780 011	1 492 387
Snowflake Inc., cat. A	1 798	420 075	547 884
Veeva Systems Inc., cat. A	473	143 975	185 490
Verisk Analytics Inc.	890	279 474	377 525
Workday Inc., cat. A	1 107	308 682	361 790
Zebra Technologies Corp., cat. A	330	168 450	138 570
		23 574 849	33 685 642

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Services financiers (19,72 %)</b>			
Aflac Inc.	3 596	303 337	516 422
Allstate Corp. (The)	1 928	563 388	528 530
American Express Co.	3 699	836 432	1 606 738
Ameriprise Financial Inc.	699	241 773	508 038
AvalonBay Communities Inc.	1 013	261 248	280 719
Capital One Financial Corp.	2 574	398 725	745 755
CME Group Inc.	2 649	776 771	994 237
Crown Castle International Corp.	3 162	586 147	442 340
East West Bancorp Inc.	848	113 240	116 608
Equity Lifestyle Properties Inc.	1 243	113 558	104 386
Equity Residential	2 468	220 339	226 820
Essex Property Trust Inc.	464	164 545	179 067
Global Payments Inc.	1 590	233 994	173 301
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	2 054	290 893	354 860
Interactive Brokers Group Inc., cat. A	3 104	226 853	234 211
Kimco Realty Corp.	4 891	135 043	140 000
LPL Financial Holdings Inc.	577	212 477	294 625
Mastercard Inc., cat. A	5 112	2 507 813	3 911 814
MetLife Inc.	4 429	447 441	485 028
Mid-America Apartment Communities Inc.	788	179 815	158 824
MSCI Inc.	565	390 997	443 737
Progressive Corp. (The)	4 307	974 594	1 565 149
Prologis Inc.	6 671	1 018 945	954 935
Regency Centers Corp.	1 026	105 909	99 519
Simon Property Group Inc.	2 323	536 080	508 539
Synchrony Financial	2 207	101 864	200 579
T. Rowe Price Group Inc.	1 620	278 348	212 882
UDR Inc.	2 155	125 134	119 819
Unum Group	1 137	130 609	125 042
Vertiv Holdings Co.	2 074	276 685	362 665
Visa Inc., cat. A	7 995	2 357 107	3 865 497
WP Carey Inc.	1 526	138 850	129 628
		15 248 954	20 590 314
<b>Soins de santé (7,66 %)</b>			
AbbVie Inc.	5 313	1 011 556	1 342 957
Align Technology Inc.	208	75 501	53 627
Alnylam Pharmaceuticals Inc.	275	57 867	122 115
Amgen Inc.	1 617	571 014	614 806
Biogen Inc.	381	129 764	65 159

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Bristol-Myers Squibb Co.	6 429	513 849	405 255
Centene Corp.	1 399	128 758	103 408
Cigna Corp.	867	317 823	390 295
CVS Health Corp.	9 758	1 004 564	916 603
Dexcom Inc.	1 164	201 999	138 361
Elevance Health Inc.	684	405 508	362 292
Gilead Sciences Inc.	3 472	337 354	524 193
Hologic Inc.	611	61 895	54 215
Humana Inc.	359	182 278	119 519
IDEXX Laboratories Inc.	240	176 814	175 287
Insulet Corp.	161	61 414	68 881
Labcorp Holdings Inc.	252	73 751	90 083
Mettler-Toledo International Inc.	133	220 821	212 757
Moderna Inc.	1 100	182 996	41 328
Molina Healthcare Inc.	139	43 505	56 387
Natera Inc.	407	62 464	93 632
Quest Diagnostics Inc.	327	57 471	79 988
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	296	278 567	211 616
Revvity Inc.	271	47 180	35 693
UnitedHealth Group Inc.	2 898	1 737 963	1 231 143
Vertex Pharmaceuticals Inc.	675	335 305	409 219
Waters Corp.	166	64 273	78 901
		8 342 254	7 997 720
<b>Produits de consommation discrétionnaire (7,34 %)</b>			
Best Buy Co. Inc.	1 392	164 613	127 249
Burlington Stores Inc.	384	144 423	121 650
Copart Inc.	7 028	626 013	469 619
Expedia Group Inc.	897	141 278	206 041
Ford Motor Co.	28 620	457 288	422 860
Genuine Parts Co.	1 010	207 639	166 846
Home Depot Inc. (The)	7 646	3 158 338	3 817 434
Live Nation Entertainment Inc.	1 264	163 231	260 391
LKQ Corp.	1 891	105 648	95 303
Lowe's Cos. Inc.	4 370	1 255 759	1 320 315
Pool Corp.	254	130 106	100 818
Ross Stores Inc.	2 273	288 116	394 893
Williams-Sonoma Inc.	725	158 338	161 290
		7 000 790	7 664 709

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Services de communication (4,31 %)</b>			
Airbnb Inc., cat. A	3 350	660 118	603 717
Booking Holdings Inc.	241	754 142	1 899 923
Comcast Corp., cat. A	29 190	1 588 466	1 418 659
Omnicom Group Inc.	1 429	144 967	139 991
Pinterest Inc., cat. A	3 245	187 057	158 461
Trade Desk Inc. (The)	2 871	244 364	281 451
		3 579 114	4 502 202
<b>Industries (1,82 %)</b>			
Fastenal Co.	8 344	307 890	477 222
Illinois Tool Works Inc.	1 664	479 198	560 257
Otis Worldwide Corp.	2 382	282 818	321 190
United Rentals Inc.	419	424 885	429 870
Watsco Inc.	191	124 170	114 863
		1 618 961	1 903 402
<b>Services publics (0,26 %)</b>			
American Water Works Co. Inc.	1 418	265 160	268 616
<b>Matières (0,23 %)</b>			
Avery Dennison Corp.	545	166 713	130 226
RPM International Inc.	730	118 426	109 189
		285 139	239 415
<b>Énergie (0,20 %)</b>			
Enphase Energy Inc.	883	222 144	47 676
First Solar Inc.	722	111 282	162 756
		333 426	210 432
<b>Produits de consommation courante (0,17 %)</b>			
McCormick & Co. Inc.	1 720	187 667	177 586
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b>60 436 314</b>	<b>77 240 038</b>
<b>ACTIONS MONDIALES (23,23 %)</b>			
<b>Japon (7,04 %)</b>			
Advantest Corp.	3 671	102 789	369 877
Astellas Pharma Inc.	5 678	109 002	76 056
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	2 128	104 056	151 425
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	5 690	188 328	181 058
FANUC Corp.	6 720	313 690	250 372
Honda Motor Co. Ltd.	40 864	504 684	538 864

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	10 830	350 493	330 789
Nippon Paint Holdings Co. Ltd.	7 210	73 443	79 088
Nitto Denko Corp.	5 470	100 714	144 393
Oriental Land Co. Ltd.	10 451	397 011	328 502
Recruit Holdings Co. Ltd.	11 137	652 513	898 859
Sekisui House Ltd.	5 131	128 704	154 439
Shionogi & Co.	2 624	54 970	64 366
Suzuki Motor Corp.	15 205	239 923	250 613
Tokio Marine Holdings Inc.	15 308	868 101	884 607
Toyota Motor Corp.	112 464	2 452 454	2 651 280
		6 640 875	7 354 588
<b>Pays-Bas (2,71 %)</b>			
argenx SE	172	73 743	129 618
ASM International NV	255	122 418	222 272
ASML Holding NV	1 759	1 431 514	1 911 893
NN Group NV	1 939	167 928	175 483
Wolters Kluwer NV	1 735	243 746	395 056
		2 039 349	2 834 322
<b>Suisse (2,56 %)</b>			
Julius Baer Group Ltd.	1 341	109 847	123 451
Logitech International SA, nom.	920	93 889	112 799
Novartis AG, nom.	6 105	931 250	1 007 635
Roche Holding AG Genussscheine	2 201	939 372	976 091
Swiss Life Holding AG, nom.	193	137 075	265 849
Swisscom AG	197	144 784	190 181
		2 356 217	2 676 006
<b>Allemagne (2,29 %)</b>			
Allianz SE, nom.	2 779	1 522 070	1 533 902
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	2 289	254 188	277 068
Hannover Rueckversicherungs SE	467	202 297	200 160
Infineon Technologies AG	6 614	291 339	383 156
		2 269 894	2 394 286
<b>France (1,83 %)</b>			
AXA SA	14 399	930 213	962 454
BioMerieux	154	28 956	29 001
Capgemini SE	710	167 456	165 196
Compagnie de Saint-Gobain SA	2 762	438 034	441 450
Publicis Groupe	1 437	101 110	220 548
Renault SA	1 488	110 792	93 398
		1 776 561	1 912 047

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Royaume-Uni (1,72 %)</b>			
Ashtead Group PLC	2 935	217 610	256 147
AstraZeneca PLC	4 912	851 659	929 172
Aviva PLC	18 527	203 623	214 434
Bunzl PLC	2 081	89 794	90 244
Sage Group PLC (The)	4 475	86 559	104 600
SEGRO PLC	9 004	145 969	114 379
Wise PLC, cat. A	4 621	92 782	89 831
		1 687 996	1 798 807
<b>Danemark (1,53 %)</b>			
Danske Bank AS	5 271	141 533	292 721
Genmab AS	195	53 835	55 131
Novo Nordisk AS, cat. B	10 740	946 203	1 015 076
Tryg AS	2 436	85 377	85 684
Vestas Wind Systems AS	7 200	287 501	147 090
		1 514 449	1 595 702
<b>Suède (1,22 %)</b>			
EQT AB	7 300	309 037	331 923
Lifco AB, cat. B	1 346	77 479	74 162
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	12 691	250 164	301 584
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	12 041	221 516	219 152
Swedbank AB, série A	7 096	257 723	255 850
Telia Co. AB	17 978	93 266	87 903
		1 209 185	1 270 574
<b>Finlande (1,16 %)</b>			
Kone OYJ, cat. B	2 539	187 731	227 585
Nokia OYJ	40 783	232 602	288 236
Nordea Bank ABP	21 115	422 415	427 101
Sampo OYJ	18 322	215 654	268 329
		1 058 402	1 211 251
<b>Bermudes (0,55 %)</b>			
Arch Capital Group Ltd.	2 556	351 496	316 912
Everest Re Group Ltd.	316	153 791	146 242
RenaissanceRe Holdings Ltd.	324	101 420	107 169
		606 707	570 323
<b>Espagne (0,23 %)</b>			
Amadeus IT Group SA	2 061	201 587	236 312

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Irlande (0,17 %)</b>			
AIB Group PLC	15 878	163 545	177 904
<b>Italie (0,14 %)</b>			
Mediobanca SPA	4 520	148 160	143 087
<b>Belgique (0,08 %)</b>			
UCB SA	311	43 295	83 286
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b>21 716 222</b>	<b>24 258 495</b>
<b>ACTIONS CANADIENNES (2,54 %)</b>			
<b>Technologie de l'information (1,00 %)</b>			
Shopify Inc., cat. A	6 619	1 024 687	1 039 580
<b>Services financiers (0,59 %)</b>			
Intact Corporation Financière	1 256	230 934	397 712
Power Corporation du Canada	4 189	209 522	222 813
		440 456	620 525
<b>Services de communication (0,56 %)</b>			
BCE Inc.	7 134	387 976	215 447
Rogers Communications Inc., cat. B	2 716	154 780	109 699
TELUS Corp.	11 719	314 817	256 295
		857 573	581 441
<b>Produits de consommation discrétionnaire (0,39 %)</b>			
Dollarama Inc.	2 145	364 077	411 561
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b>2 686 793</b>	<b>2 653 107</b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,11 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (0,11 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 106 808 155 \$ CA pour 78 360 000 \$ US échéant le 8 juillet 2025		–	131 646
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 300 000 \$ US pour 5 871 717 \$ CA échéant le 8 juillet 2025		–	(17 850)
		–	113 796
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		<b>–</b>	<b>113 796</b>

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Coûts de transaction		(46 662)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,85 %)</b>		<b>84 792 667 \$</b>	<b>104 265 436 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,24 %)</b>			245 499
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,09 %)</b>			(86 839)
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>104 424 096 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

30 juin 2025

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (« ETHI » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 31 octobre 2018. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole ETHI. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFGSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT****i) Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

**ii) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

**iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

### Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

### b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

### c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

### d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

### e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (*modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2*). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**k) Changements futurs aux méthodes comptables**

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

### 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders	1 037 748 \$	1 076 025 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Actions	104 151 640	–	–	110 617 370	–	–
Contrats de change à terme	–	140 298	–	–	67 666	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>104 151 640</b>	<b>140 298</b>	<b>–</b>	<b>110 617 370</b>	<b>67 666</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats de change à terme	–	(26 502)	–	–	(2 891 314)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(26 502)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 891 314)</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>104 151 640</b>	<b>113 796</b>	<b>–</b>	<b>110 617 370</b>	<b>(2 823 648)</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	3 392 485 \$	3 580 909 \$
31 décembre 2024	1 095 008 \$	1 181 966 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	6 352 \$		6 130 \$	
Retenues fiscales	(29)	0,46 %	(9)	0,15 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(2 528)	39,80 %	(2 448)	39,93 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>3 795 \$</b>	<b>59,74 %</b>	<b>3 673 \$</b>	<b>59,92 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	2 034 124	88	(125 000)	1 909 212	1 966 086
2024	2 033 935	100 118	(50 000)	2 084 053	2 066 985

**9. CHARGES**

**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	18 759 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2024	14 144 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
14 \$	–	–

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2025						
Actifs dérivés	140 298	–	140 298	(26 502)	–	113 796
Passifs dérivés	(26 502)	–	(26 502)	26 502	–	–

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024						
Actifs dérivés	67 666	–	67 666	(67 666)	–	–
Passifs dérivés	(2 891 314)	–	(2 891 314)	67 666	–	(2 823 648)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2025

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset